



54^{ème} COURSE DE COTE d'ABRESCHVILLER-ST QUIRIN (PEA)

19^{ème} COURSE DE COTE VHC

4^{ème} TROPHEE DES NATIONS

Règlements particuliers sportifs

Mémorial Christophe HENRY,

24/25/26 avril 2026



L'association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle organise les 24/25/26 avril 2026, avec le concours des Municipalités de Saint-Quirin et d'Abreschviller, sous le haut patronage de Monsieur le Président de la Région Grand Est, de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Moselle, et de Monsieur le Président de la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle-Sud, une épreuve de compétition automobile Nationale PEA dénommée :

54^{ème} COURSE de COTE d'ABRESCHVILLER-ST QUIRIN (PEA)

19^{ème} COURSE DE COTE VHC et TROPHEE DES NATIONS

Cette compétition compte pour : le Championnat de France de la Montagne 1^{ère} Division, le Championnat de France féminin de la Montagne, le Trophée du jeune espoir de la Montagne, le trophée Lionel Régat, le Championnat de France de la Montagne VHC, le Championnat des courses de côte Production et Compétition de la Ligue Grand Est du Sport Automobile.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du sport automobile sous le numéro 6 en date du 13.04.2026, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du 2026.

Adresse du secrétariat de l'épreuve jusqu'au 23 avril 2026 : M. Bernard VOGEL

Adresse : 21, Domaine de Largentier, 57155 MARLY, mail : bernard.vogel@hotmail.com, tél 06/80/03/28/48

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétition nationale

Président du Collège des Commissaires :	M. Louis-Jean VILLARD	Licence n°12774	05/20
Commissaires Sportifs	M. Patrice COTTET	Licence n°8012	03/02
	M. Jean WAMBACH	Licence n°3030	03/06
Directeur de course	M. Franck MADER	Licence n°187564	03/23
Directeur de course Adjoint	M. Véronique DUPAYS	Licence n°	03/23
Directeur de course Adjoint délégué au départ	M. David CLAUDE	Licence n°221403	03/08
Directeur de course responsable Parc haut	M. Yves SEBILLOTTE	Licence n°2600	04/02
Directeur de course Parc scierie	M. Olivier DEVAUX	Licence n°1751	03/14
Commissaire technique délégué	M. Serge PEGOLOTTI	Licence n°6047	16/03
Commissaires Techniques	M. Marc CHARBONNEAU	Licence n°47435	03/22
	M. Rémi DARDARD	Licence n°329640	03/25
	M. Gérard PROTOIS	Licence n°1906	03/21
	M. Denis DERCHE	Licence n°33547	03/14
	M. Andreas RAUSCH	Licence n°1098390	DMSB
	M. Daniel HAEFFELIN	Licence n°12679	03/22
Commissaire Technique délégué VHC	M. Jean-Claude CARRE	Licence n°13049	05/05
Médecins	Dr GUTZWILLER		
	Dr WIEDENKELLER		
Mise en place des moyens	M. Michel BILLAT		
Responsable de la zone de départ	M. Jean-Michel HENRY	Licence n°15551	03/08
Chargés des Relations avec les Concurrents	M. Bernard BUSSEREAU	Licence n°1503	03/06
	M ^{me} Elisabeth LOUIS	Licence n°1287	03/13
	M. Marc ANTOINE	Licence n°315699	03/08
Délégué aux concurrents VHC	M. Jean-Christophe LEROY	Licence n°5492	07/01
Relations avec les médias	M. Marc HENRY	Licence n° 47944	03/06
Responsable des Commissaires	M. Cyril HABERMANN	Licence n°212897	03/06
Appel en pré grille	M. Paul-Alexandre SEGA	Licence n°141697	03/06
Chronométrateurs	Mme Corinne BEFFY	Licence n°27682	05/03
	M. Thierry STOECKLE	Licence n°3500	03/05
	Mme Françoise FRANCHI	Licence n°214894	03/05
Observateur	M.	Licence n°	
Speakers	M. Didier OHMER		
	M. Fabien MAILLARD		
Classements	Patrick SOFT		
Sono	Sono France		
Secrétaire du meeting	M. Bernard VOGEL	Licence n°25203	03/06

Postes de commissaires : 17

Nombre de commissaires de route 34

1 extincteur à poudre ABC par poste, 20 extincteurs en réserve près la ligne de départ, 2 ambulances, dont 1 ASSU.

1 Equipe d'extraction, TCS, 2 personnes

1.2P HORAIRES

Clôture des engagements le jeudi 16 avril 2026 à Minuit, cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le vendredi 17 avril 2026.

Vérifications administratives le vendredi 24 avril 2026 de 14h00 à 19h45, sous le chapiteau, au lieu-dit « la scierie » à Abreschviller. Un fléchage sera mis en place.

Vérifications techniques le vendredi 24 avril 2026 de 14h15 à 20h00 sous le chapiteau, au lieu-dit « la scierie » à Abreschviller. Un fléchage sera mis en place.

II N'Y AURA PAS DE VERIFICATIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES LE SAMEDI 25 AU MATIN.

Briefing des commissaires et chefs de poste : **samedi 25 avril à 7h00 sous le chapiteau servant à la restauration à la Maison d'Enfants de Lettenbach.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **vendredi 25 avril 2026 à 20h30.**

Un briefing écrit sera remis aux concurrents lors des vérifications administratives contre émargement, celui-ci fait office de briefing oral.

Samedi 25 avril : Deux essais chronométrés

Deux essais chronométrés le **samedi 25 avril 2026** à partir de 8h00, (dans l'ordre décroissant des N°)

- VHC, série A et série B, CFM série A et série B, Trophée des Nations,

Course : 4 montées

- 1^{ère} montée VHC séries A+B/CFM série A+B/Trophée des Nations, samedi 25 avril à l'issue des essais
- 2^{ème} montée VHC séries A+B/CFM série A+B/Trophée des Nations, dimanche 26 avril à partir de 8h30
- 3^{ème} montée VHC séries A+B/CFM séries A+B/Trophée des Nations, dimanche 26 avril à l'issue de la 2^{ème} montée.
- 4^{ème} montée VHC séries A+B/CFM séries A+B/Trophée des nations dimanche 26 avril à l'issue de la 3^{ème} montée, si le départ de la 1^{ère} voiture est donné avant 16h15

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés via l'application « FFSA Live ».

Remise des prix complète sous le chapiteau du parc dit « de la scierie » à l'issue de la dernière montée.

Les chèques correspondant aux prix prévus par le règlement seront envoyés à chaque pilote ou par virement.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : vendredi 24 avril à 19h00 à l'annexe de la Maison d'Enfants de Lettenbach.

Les réunions suivantes seront déterminées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le vendredi 24 avril 2026 de 14h00 à 19h45, sous le chapiteau au lieu-dit « la scierie ». Des convocations individuelles seront envoyées aux concurrents. Les concurrents devront obligatoirement se présenter à l'heure qui sera fixée par convocation, ils devront être en possession de la fiche d'homologation correspondant à leur voiture, du passeport technique (pour les concurrents français) et des titres de circulation de leur voiture.

Vérifications techniques le vendredi 24 avril 2026 de 14h15 à 20h00 au lieu-dit la scierie, un fléchage sera mis en place

Vérifications nécessitant un démontage se reporter à l'ART 1.3.1 du Règlement CFM.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français). Ainsi que l'autorisation de leur ASN pour les concurrents étrangers.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle **soit le vendredi 24 avril 2026 à 20h00. Rappel : il n'y aura PAS de vérifications techniques et administratives le samedi 25 au matin.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la 1^{ère} réunion est fixée au **vendredi 24 avril 2026 à 19h00. Les autres réunions étant laissées à la discrétion du Président du Collège.**

Pesage des voitures libre ou obligatoire, à l'entrée du parc 1 dit « de la scierie » pendant les vérifications techniques, et pendant toute la durée de la course.

Dans le cas de prêt et/ou location du véhicule, obligation de présenter l'autorisation écrite du loueur et/ou propriétaire de la voiture autorisant la participation à cette compétition.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Timing : L'épreuve VHC de doublure, et les concurrents du Trophée des Nations partiront avant les concurrents du CFM à chaque montée.

Navettes : Des navettes seront mises en place du parc 1 dit « de la scierie », à la grille de départ à Lettenbach, (maximum 2 mécaniciens par voiture engagée).

Parc concurrents :

L'ensemble des concurrents, toutes catégories confondues, sera installé sur le parc de la scierie. Le parc sera ouvert à partir du mercredi 22 avril 2026. Une personne de l'organisation accompagnera chaque concurrent et lui désignera sa place.

Les concurrents seront placés en « pré grille » au parc dit « de la scierie ». Ils traverseront ensuite **dans cet ordre** le village d'Abreschviller en convoi, sous escorte motorisée à l'avant et à l'arrière et à vitesse modérée.

Les conducteurs seront appelés au micro par les commissaires des parcs et devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet.

Les concurrents pourront être alimentés en électricité en se branchant **aux prises de 16 ampères, une prise** pour deux concurrents, installées au bas des pylônes des panneaux de cellules photo voltaïques.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mme Patricia BILLAT, 8bis, rue principale, EIGENTHAL, 57870 WALSCHEID,

adresse mail : ecuriedudonon@gmail.com,

Tél 06 81 93 38 51

Les droits d'engagement sont fixés à **690€**, réduits à **315€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, à **260€** pour les concurrents inscrits à l'année au CFM. Tarif préférentiel de **200€** réservé aux concurrents licenciés à l'ASAC Moselle et aux concurrents étrangers du Trophée des Nations.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement, chèque rédigé à l'ordre de l'ASAC Moselle, ou virement bancaire.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus individuellement de cette décision.

Engagements reçus jusqu'au : jeudi 16 avril 2026 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Publication de la liste des engagés : Vendredi 17 avril 2026.

Le montant de l'engagement pourra être versé par virement sur le compte suivant, libellé à l'ordre de l'ASAC MOSELLE

IBAN : FR76 1027 8054 3200 0200 9154 566

BIC : CMCIFR2A

Code banque : 10278

Numéro de compte 00020091545 66

Code guichet : 05432

3.3P LAISSEZ-PASSER

Les organisateurs attribueront à chaque pilote régulièrement engagé et prenant part à l'épreuve : 1 bracelet "pilote", 2 bracelets "mécanicien", 1 bracelet "accompagnateur" + 1 laissez-passer voiture par concurrent.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre total maximum de voitures admises est fixé à 190.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement du championnat de France de la Montagne.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : **Région Grand Est, Département de la Moselle, Communauté de Communes de Sarrebourg Sud Moselle, Ville d'Abreschviller, Ville de Saint Quirin, MOTUL**

Publicité optionnelle :

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte d'Abreschviller-Saint Quirin a le parcours suivant : Départ à Lettenbach sur la D96, direction Saint Quirin, arrivée au lieu-dit « les Deux Croix ».

La course se déroulera en 4 montées OBLIGATOIRES, classement établi à l'addition des deux meilleurs temps. La non-participation à l'une ou plusieurs des trois montées devra être constatée par un commissaire technique.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Départ : sortie du hameau de Lettenbach, D96, 77m avant la borne kilométrique N°20

Arrivée : D96 au lieu-dit : « les Deux Croix », 23m après la borne kilométrique N°22

Pente moyenne : 5 %

Longueur du parcours : 2,100km

Modalités de retour au départ : 1/2 tour après l'arrivée et redescente par la route de la course, puis en convoi pour le retour vers le parc « de la scierie » sous escorte et à faible allure.

Parc de départ : Tous les concurrents seront installés au Parc dit « la scierie » à Abreschviller.

Modalités d'accès au départ :

Les concurrents seront placés en « pré grille » au parc dit « de la scierie ». Ils traverseront ensuite **dans cet ordre** le village d'Abreschviller en convoi, sur le CD 96, sous escorte motorisée à l'avant et à l'arrière et à vitesse modérée.

Les conducteurs seront appelés par les commissaires des parcs et devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet.

6.3P. FILE DE DEPART

Sur une file sur le CD 96 pour l'ensemble des concurrents à Lettenbach.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Il y aura un seul parc pour l'ensemble des concurrents : le parc dit « de la Scierie », à l'entrée d'Abreschviller. L'accès au départ se fera par le CD 96, en convoi, pour tous. Ce parc sera ouvert à partir du mercredi 23 avril. **Une personne de l'organisation accompagnera chaque concurrent et lui désignera sa place.**

Les concurrents pourront être alimentés en électricité sur le parc en se branchant aux prises de 230V et 16 ampères installées au bas des pylônes des panneaux photo voltaïques.

Les remorques seront garées au lieu-dit « la scierie », dans le parc des concurrents, à un endroit réservé. Un fléchage sera mis en place.

Dans le parc des concurrents il est demandé aux concurrents :

De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans. De disposer sous chaque voiture de compétition une bâche étanche résistante aux hydrocarbures. Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres. De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

La pénalité pour défaut d'extincteur et ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire, 30 minutes à compter de l'heure d'affichage des classements provisoires, (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés se fera sur l'emplacement du concurrent dans le paddock. Interdiction de charger la voiture ou d'y effectuer une quelconque intervention avant la fin du délai de réclamation.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Il y aura un tableau d'affichage installé sous le chapiteau dans le parc des concurrents. Les concurrents sont cependant priés de télécharger l'application « FFSA live » et d'activer ensuite l'onglet « tableau d'affichage ». Tous les documents produits par le Collège des commissaires sportifs y figureront.

Des QR codes seront affichés dans les parcs et permettront l'accès aux documents figurant en ligne.

Les documents portés à la connaissance des concurrents sur l'onglet « tableau d'affichage » leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra à :

Lieu : rez-de-chaussée à l'Annexe de la Maison d'Enfants Spécialisée à Lettenbach, du vendredi 24 avril 2026 à 14h00, au dimanche 26 avril 2026 jusqu'à 19h00.

Téléphone permanence n° 06 80 03 28 48

Centre de secours le plus proche : Sapeurs-pompiers Abreschviller

Hôpital : CHG Saint Nicolas à SARREBOURG

Téléphone N° 03 87 23 24 25

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives contre émargement, celui-ci fait office de briefing oral.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : feux tricolores

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque autre moyen que ce soit, **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DU PARC ET LA LIGNE DE DEPART**. L'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout dispositif analogue, n'est autorisé que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

	GÉNÉRAL série A	GÉNÉRAL série B	GROUPE (si+de8)	CLASSE (àpartirde6)
1 ^{er}	500 €	500 €	530 €	265 €
2 ^{ème}	400 €	400 €	265 €	135 €
3 ^{ème}	300 €	300 €	135 €	
4 ^{ème}	200 €	200 €		
5 ^{ème}	100 €	100 €		
1 ^{ère} dame	265 €	265 €		
1 ^{er} jeune	265 €	265 €		

Coupes :

Les coupes et les prix sont cumulables.

Les groupes ayant moins de 2 partants ne percevront pas de prix.

De 3 à 4 partants, 135€ au 1^{er}

De 5 à 8 partants, 265€ au 1^{er} et 135€ au 2^{ème}

Pour les classes :

Si 2 partants, 70€ au 1^{er}, de 3 à 5 partants, 135€ au 1^{er} et 70€ au 2^{ème}

A partir de 6, 265€ au 1er, 135€ au 2ème

Les coupes seront distribuées de la façon suivante :

- 1 coupe au premier de chaque classe
- 1 coupe au premier de chaque groupe
- 1 coupe à la première féminine et au 1^{er} jeune (série A et série B)
- 1 coupe aux 3 premiers du classement général
- 3 coupes récompenseront des Commissaires de route par tirage au sort.

Les prix en espèces et les coupes sont cumulables.

La remise des prix des commissaires aura lieu le samedi 25 avril à 19h00, sous le chapiteau dédié à la restauration à la Maison d'Enfants de Lettenbach.

La remise des prix aura lieu sous le chapiteau dans le parc des concurrents au lieu-dit « la scierie » le dimanche 26 avril vers 18h00.

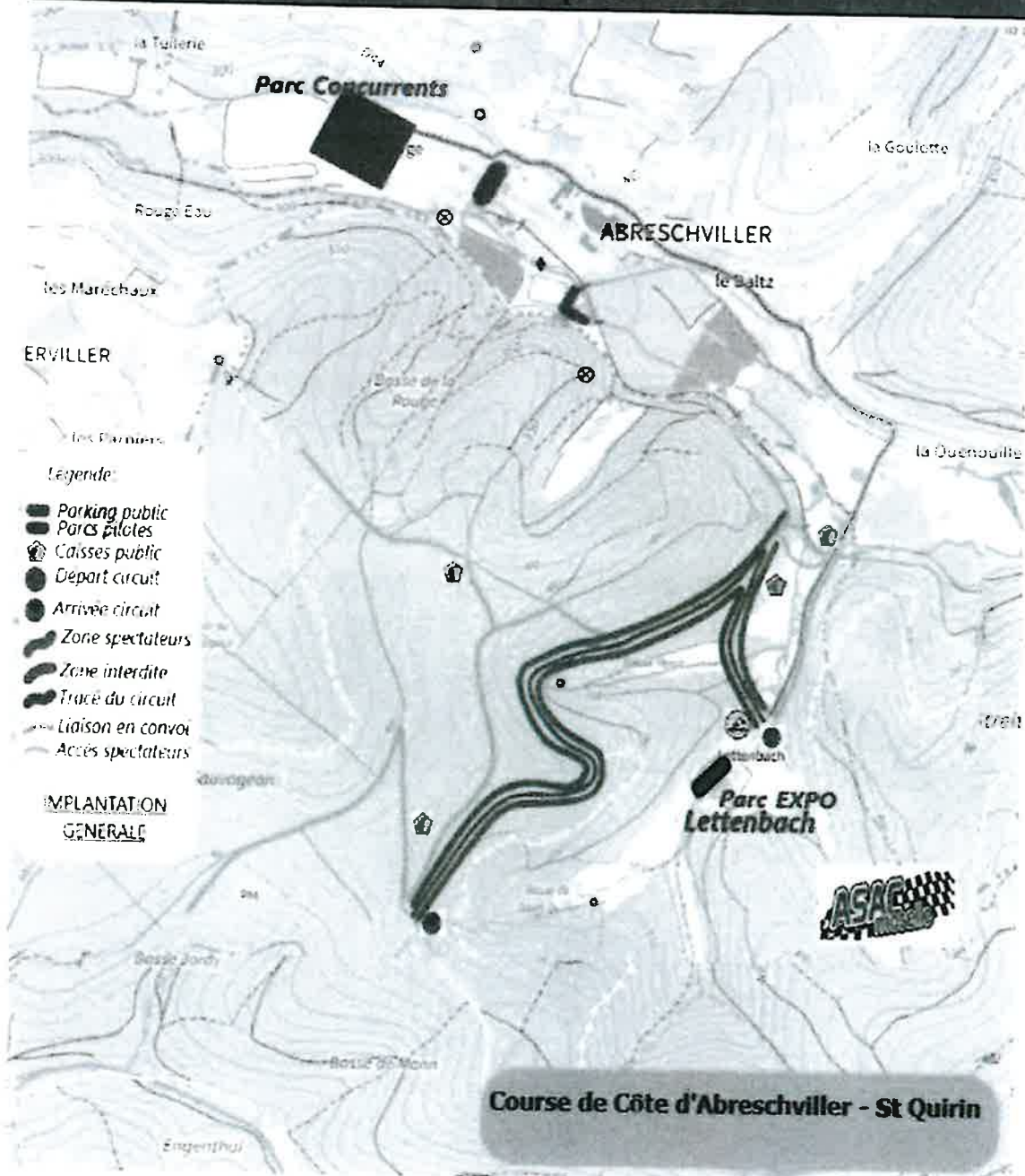
REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

Les chèques correspondant au classement des concurrents, ainsi que le palmarès seront envoyés par courrier **au plus tard 15 jours après l'épreuve**. Pour les concurrents étrangers par virement, sous réserve de la fourniture d'un RIB.



54^{ème} Course de Côte d'Abreschviller/St-Quirin
25 et 26 avril 2026

Plan de l'épreuve



- La liaison depuis le parc concurrent dit de « La Scierie » et la ligne de départ du circuit est réalisée par convois de plusieurs voitures encadrées par des commissaires motorisés de l'organisation sous les directives de la direction de course.
- Le parcours emprunte les routes D44 et D96 pendant les deux jours de course.